

Les enseignant.es de l'équipe disciplinaire de \_\_\_\_\_ du lycée/collège  
de \_\_\_\_\_

A Monsieur/Madame l'Inspecteur.rice pédagogique régional.e de \_\_\_\_\_

**Objet : Inquiétudes de l'équipe de \_\_\_\_\_ quant au droit effectif à la formation continue**

Dans le sillage des annonces de Monsieur le Ministre de l'éducation nationale promouvant le pacte « enseignant » comme moyen d'assurer l'intégralité des heures d'enseignement dues aux élèves ; l'une d'elle, révélée seulement à la rentrée 2024, nous apparaît comme une atteinte grave à notre droit à la formation tout au long de la carrière. Droit auquel nous sommes profondément attachés, nos métiers de concepteurs nécessitent en effet une actualisation continue de nos connaissances et compétences qu'elles soient didactiques ou pédagogiques.

Les solutions de remplacement des personnels n'étant pas si faciles à mettre en place via le Pacte, le ministre a prescrit, qu'à l'horizon de la rentrée 2024, 100 % des formations et autres réunions de travail soient assurées en dehors du temps de face-à-face pédagogique. Le raisonnement nous semble simpliste et culpabilisant, si nous ne pouvons être remplacé.es alors nous ne serons plus autorisé.es à être absent.es.

Se rendre en formation ou à une réunion de travail, apparaît ici assimilé à de l'absentéisme alors qu'il s'agit bien d'un travail. Ce ne sont pas « des heures perdues » mais un investissement essentiel si nous souhaitons assurer un service public d'éducation pérenne et de qualité aux élèves.

L'injonction de nous former les mercredis, les fins de journée et durant les vacances scolaires ou même en distanciel nie la charge de travail qui est déjà la nôtre ainsi que les inégalités femmes-hommes. Assurer nos cours, les préparer, les évaluer, assister aux multiples réunions et concertation, recevoir les élèves et leurs familles, porter des projets scolaires, etc. ; la moitié des personnels enseignants déclare déjà travailler plus de 43 heures par semaine et plus de 34 jours sur les vacances ; les solutions consistant à alourdir encore notre temps de travail ne sont pas raisonnables.

Enfin, ces contraintes, imposées également aux intervenants-formateurs, ne réduiront-elles pas la quantité et la diversité des formations proposées ?

Nous espérons que vous partagez nos inquiétudes quant à cette atteinte au droit effectif à la formation continue et sollicitons votre soutien pour les relayer auprès du recteur et du ministre. Dans ces conditions, il est en effet à craindre que notre adhésion aux actions de formation sera particulièrement affectée.

Soyez assuré.e de notre profond attachement au Service public d'éducation nationale,

Le \_\_\_\_\_